

5^{ème} Bourse d'échange

BRETAGNE-PAYS DE LOIRE

02 avril 2017

Le CMPSSL, l'AREMPA, l'AGMFO vous convient à participer à leur 5^{ème} bourse d'échange de minéraux, fossiles et micro-minéraux qui se déroulera le dimanche 02 avril 2017 de 10h à 17h.

Les membres de l'association de ST Sébastien/Loire et son Président, Bruno Boisdron, seront heureux de vous accueillir pour cette manifestation.

Une buvette et une restauration rapide seront à votre disposition.

Entrée gratuite au public

Soyez les bienvenus, et bons échanges !

Avec la participation de l'AFM (Association française de micro-minéralogie) et l'Association Micromonteurs.

Pour le bon déroulement de cette journée :

- ✓ La vente est strictement interdite
- ✓ Toute inscription implique l'acceptation du règlement
- ✓ Métrage : 3€ le mètre (à régler sur place)

✓ Adresse :

Salle de la Noë Cottée
Rue de la Noë Cottée
44230 St Sébastien/Loire
(derrière le AUCHAN)

✓ Contacts :

Vice-Président : Didier Chichery

Mail : jchichery@wanadoo.fr

Fabrice Cercleron

Mail : cercleron44@gmail.com

Participation et réservation

Clôture des inscriptions :

Samedi 18 Mars 2017.

Nombre de mètre(s) souhaité

☐ 1 m

☐ 2 m

☐ 3 m

Autre :

(Réservation validée en fonction des disponibilités)

Vos catégories échanges possibles :

- Minéralogie
- Paléontologie
- Minéralogie et paléontologie
- Microminéralogie
- Préhistoire

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Mail :

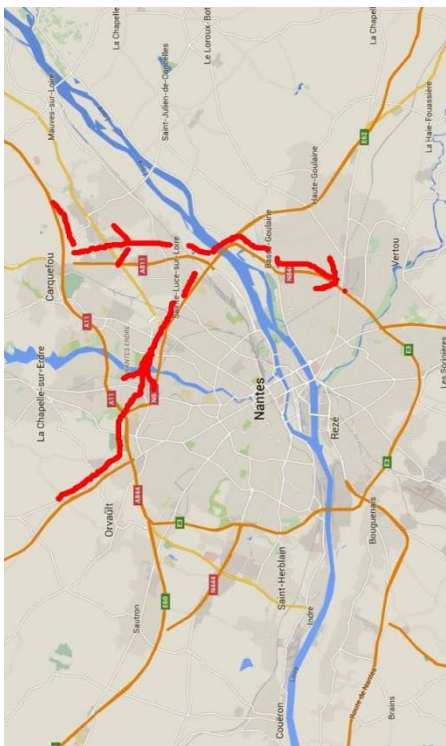
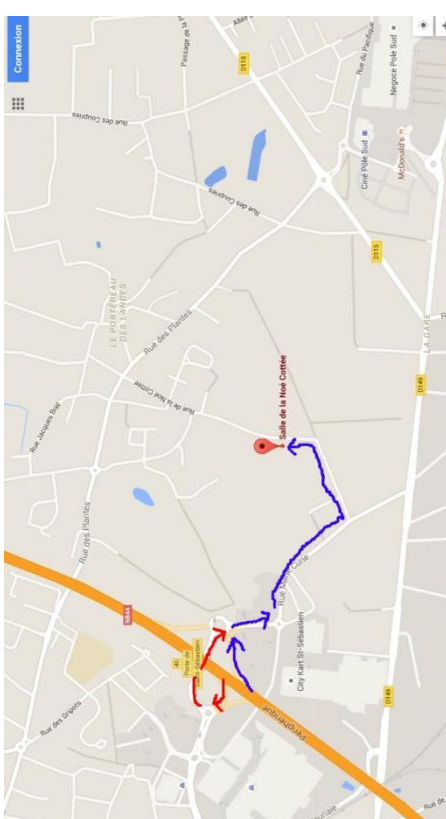
3€x.....=

Bulletin à renvoyer à :

Cercleron Fabrice

3 La Périnais

44260 Malville



Règlement de la bourse d'échange Bretagne Pays de Loire

Article 1 : Les organisateurs proposent une bourse d'échange de minéraux et fossiles entre collectionneurs.

Article 2 : La vente dans l'enceinte de la bourse est strictement interdite, sous peine d'exclusion ferme et définitive ; seule la restauration et la buvette disposent du droit de vente.

Article 3 : Avant de s'installer, les participants doivent se faire connaître des organisateurs qui placeront eux-mêmes les exposants.

Article 4 : Tout désistement devra être prévenu le plus tôt possible auprès des organisateurs, au plus tard 48h avant l'évènement.

Article 5 : Les exposants doivent s'acquitter du paiement de leur réservation avant de s'installer, auprès des organisateurs. Toute sous-location est interdite. (Tarif : 3 € le mètre pour cette année 2017)

Article 6 : Le déballage des stands devra être fini à l'ouverture de la bourse.

Article 7 : Seuls les organisateurs se réservent le droit de placer et/ou de modifier les emplacements des exposants et leur métrage pour le bon fonctionnement de la bourse.

Article 8 : Les pièces restaurées, recollées, les minéraux synthétiques ou

Colorés artificiellement doivent être signalés comme tels lors des échanges.

Article 9 : Les pièces exposées doivent être étiquetées (détermination, lieu de trouvaille...).

Article 10 : Les organisateurs se réservent le droit de prendre toute disposition afin de maintenir le caractère spécifique de la bourse d'échange, de gré à gré entre particuliers.

Article 11 : Les exposants s'engagent à observer les directives qui leur seront données par les organisateurs.

Article 12 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou tout autre dommage subi par les exposants. La protection est laissée à la charge des exposants à l'intérieur de la bourse et sur le parking.

Article 13 : Déballage 9h15 à 10h, remballage 17h00 à 18h00. Pour le bon déroulement de la bourse aucun exposant ne sera autorisé à replier son stand avant 16h30 (sauf dérogation de la part du responsable de la Bourse).

Article 14 : L'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

Le CMPSSL (St Sébastien/Loire), l'AREMPA
(Angers), l'AGMFO (Rennes)
Organisent leur

5^{ème} bourse d'échange de minéraux, micro- minéraux et fossiles

Dimanche 02 avril 2017

(10h-17h)

Avec la participation de l'AFM (Association
française de micro-minéralogie) et l'Association
Micromonteurs.

à
Salle de la Noë Cottée
Rue de la Noë Cottée
Saint Sébastien/Loire

CMPSSL

